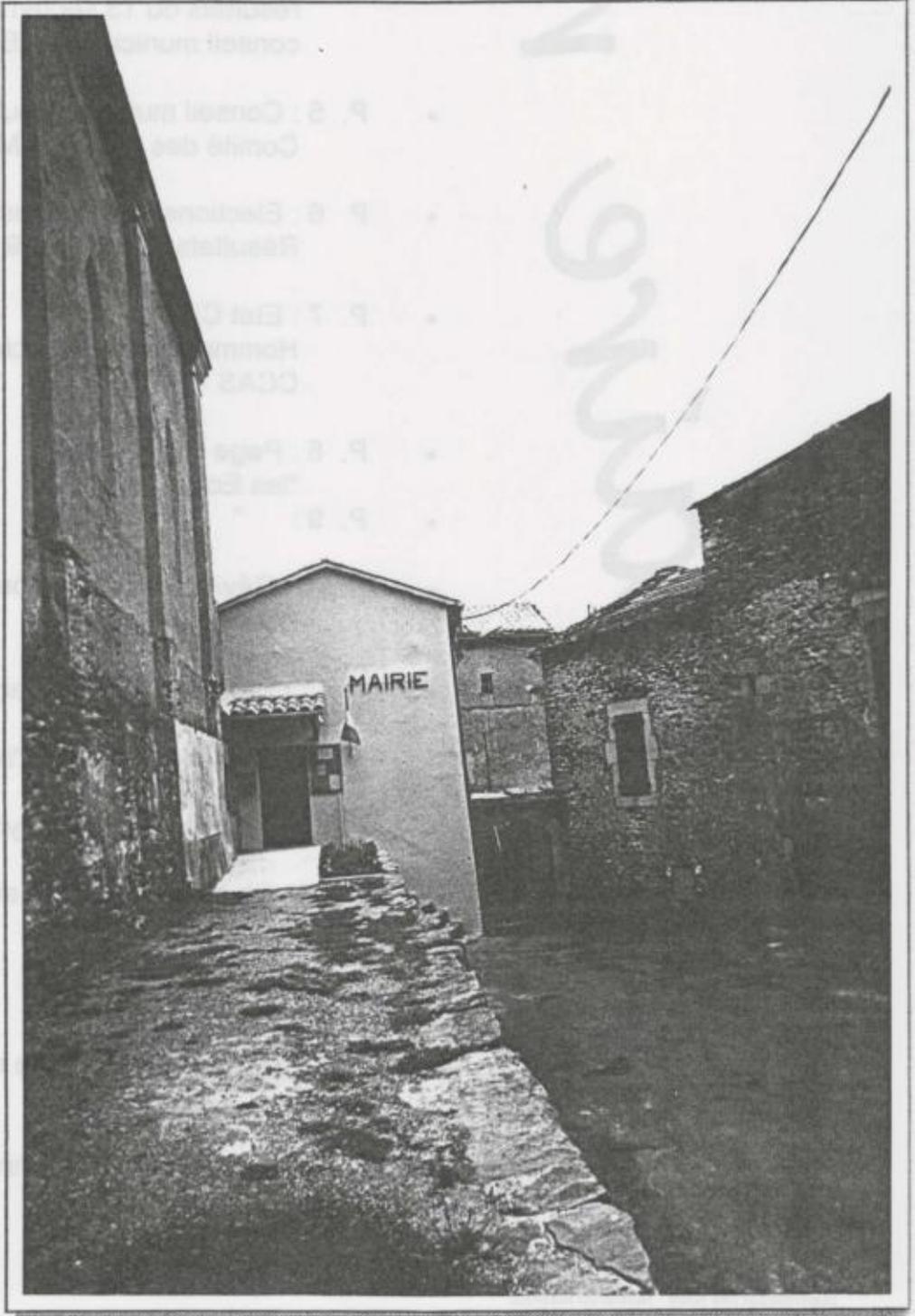




# MALBOIS

## Informations municipales

Décembre 1998 - n° 73



# Sommaire n° 73

- P. 1 : Le mot de Mme le Maire
- P. 2 : Conseil municipal  
séance du 30 juin 1998  
séance du 21 juillet 1998
- P. 3 : Conseil municipal  
séance du 4 septembre 1998
- P. 4 : Elections municipales complémentaires  
résultats du 13 septembre 1998  
conseil municipal le 28 septembre 1998
- P. 5 : Conseil municipal (suite)  
Comité des Fêtes de Malbosc
- P. 6 : Elections municipales complémentaires  
Résultats des 22 et 29 novembre 1998
- P. 7 : Etat Civil  
Hommage de Manificier Jean-Paul à M. Kieken  
CCAS - dons
- P. 8 : Page des enfants  
"les Echos Liés"
- P. 9 : " "
- P. 10 : Révision liste électorale  
Brèves diverses
- P. 11 : La collecte de papiers
- P. 12 : Petit memento de l'"homo détritrus"
- P. 13 : Attention au monoxyde de carbone
- P. 14 : Plantes, attention danger !
- P. 15 : " "
- P. 16 : Le sanglier
- P. 17 : Malbosc, un peu de son passé
- P. 18 : suite.
- P. 19 Atlas sonore : Cévennes, le Pays de Cèze

La parution du présent bulletin a dû être retardée pour cause d'élections. C'était un mal nécessaire, je ne reviendrai pas sur les motifs.  
Une nouvelle équipe va se mettre au travail, des échéances importantes l'attendent

En mars 1999 aura lieu le recensement de la population, c'est à partir de ce chiffre que sera calculée la dotation globale de fonctionnement (DGF), notre principale ressource !  
Viendra ensuite l'examen de la charte qui nous sera proposée pour notre entrée dans le "Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche" et éventuellement notre adhésion au syndicat mixte chargé de la gestion.  
Ces décisions seront prises en concertation, un avant-projet est déjà déposé en mairie où il peut être consulté. C'est une étape importante dans la vie de la commune, il nous appartient de faire le bon choix...

Malgré les "turbulences" au sein du conseil, les travaux se sont poursuivis.  
Les habitants de la Lauzière ont enfin leur route, nous n'avons obtenu aucune subvention aussi, faudra-t-il peut-être souscrire un emprunt pour le paiement. Le chemin qui dessert le hameau de Mourèdes a été remis en état et la station de pompage est "flambant" neuve !  
La rénovation du réseau d'eau potable du Mas est terminée, elle n'était pas inutile si on en juge par l'état des canalisations....

Nous espérons pour 1999 que les aides du Conseil Général en matière de routes seront plus conséquentes et attribuées en fonction de la charge qu'elles représentent pour des communes sans ressources.

Nous avons renoncé à la réfection de la route de Sabuscles - Fabres - Gorges car les crédits mis en place pour les aires de croisement sur les voies communales destinés aux services d'incendie et de secours ont été "gelés" et il serait logique de faire d'abord les aires de croisement. Néanmoins, près de 30 tonnes d'enrobé ont été utilisées pour l'amélioration de ces voies, travaux effectués par les employés communaux.

Le dossier relatif à la mise en conformité du captage de Fabre est en attente de subventions (Conseil Général, Agence de l'Eau), en attente également, le dossier concernant l'interconnexion Mourèdes-Aubrias.

La régularisation des captages n'est pas perdue de vue...

Il est clair que notre "énergie" est concentrée sur les routes et l'eau, il y aurait pourtant bien d'autres domaines dans lesquels je souhaiterais intervenir.

Peut-être 1999 sera-t-elle plus clémente...

En attendant le prochain bulletin où je vous dirai nos projets, je souhaite à vous tous un joyeux Noël avec une pensée pour ceux qui trouveront ce jour-là encore plus triste.

Votre maire dévouée,  
Alice Icard.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1998

Tous les membres du conseil sont présents.  
Maria Sanz est nommée secrétaire de séance.

### ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Mme le Maire expose au conseil les raisons qui l'incitent à souhaiter de compléter le CM.

\* la nécessité d'une aide en ce qui concerne certaines tâches administratives

\* le recensement prévu en mars 1999

\* la rédaction du bulletin municipal qui repose exclusivement sur elle-même et la secrétaire

\* la perspective de l'adhésion au Parc Naturel Régional pour laquelle certains conseillers ont pris une délibération négative sans connaître le contenu de la charte.

M. FRANCOIS 1er adjoint, propose un vote à bulletin secret.

Résultat : 4 pour et 4 contre.

A égalité de voix dans le cas d'un vote à bulletin secret, la voix du maire n'est pas prépondérante. La proposition de faire procéder à des élections complémentaires ne peut être retenue.

Béatrice Schmitt quitte la séance.

### DELIBERATION POUR ADHESION AU SYNDICAT MIXTE " AG.E.D.I." - gestion du système informatique.

Depuis l'informatisation, les communes ont dû adhérer à une association qui fournit les logiciels et assure la maintenance du matériel informatique. Cette association a été invitée par la préfecture à former un syndicat mixte. Les communes paieront annuellement une redevance et le syndicat assurera les services que l'association leur servait.

Adoption à l'unanimité des présents.

### REUNION DU SICTOBA le 22 juin 1998

Mme le maire expose au conseil des décisions prises par le comité syndical.

Montant du marché pour la création de l'usine de traitement des lixiviats : 5 685 870 F TTC

Emprunt d'un montant de 2 000 000 F à 4.90% sur 15 ans au CLF pour l'usine.

Emprunts relais sur 3 ans pour faire face au déficit de trésorerie en attendant le versement des subventions.

- La commune de Montselgues nouvelle adhérente du SICTOBA

- Les conteneurs cartons seront mis en place en septembre, ils seront facturés aux communes en montant H.T. compte tenu des subventions

obtenues, à imputer sur le budget de fonctionnement.

Le SICTOBA fait appel aux communes pour la création de sites de compostage en vue de la collecte sélective des ordures ménagères.

au 31/12/97 l'endettement du SICTOBA est de 2 892 000 F pour un budget de 5 000 000 F

**SIVU de l'Ardèche méridionale** : réunion prévue le 2 juillet aux Vans

**PARC NATUREL REGIONAL** : réunion prévue à Montpezat le 9 juillet 98

### VOIRIE

Nous avons reçu les devis des entreprises consultées.

Route communale Sabuscles - Fabre - Gorges (chaussée neuve)

Entr. Giraud : 795 299,71 TTC

Entr. Laupie : 891 140,53 TTC

Route communale Mourèdes

Entr. Giraud : 56 154,37 TTC

Entr. Laupie : 60 881,89 TTC

Aucune décision n'est prise car il faut étudier les possibilités de financement (fonds propres, emprunt ?)

## CONSEIL MUNICIPAL le 21 juillet 1998

Tous les conseillers en exercice sauf Mme Schmitt Béatrice, excusée qui donne bon pour pouvoir à Mme le Maire.

### AEP MOUREDES

Lors du changement des pompes de la station de Mourèdes, une fuite sur le réseau a été mise en évidence. Ce problème risque d'endommager les nouvelles installations ("coups de bélier").

### CEC Renouvellement du contrat de M. BERTHON :

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour renouveler une année le contrat de M. Berthon.

Prise en charge par l'Etat du salaire brut: 40%.

Il est précisé qu'il s'agit de la dernière année en CEC.

### ELECTIONS SENATORIALES

Réunion prévue le 4 septembre au matin pour désigner le délégué du conseil municipal.

Des informations complémentaires seront données en août.

## VOIRIE

### \* aires de croisement

Les travaux, subventionnés à 90% devront être différés en raison du manque de crédits de l'Etat.

### \* chemin de la Lauzière

La DDE a lancé les appels d'offre pour les travaux.

### \* route de Sabuscles - Fabre - Gorges

Il serait dommageable de faire exécuter les travaux de réfection prévus sur cette voie communale avant que ne soient réalisées les aires de croisement.

Dans l'immédiat, il est envisagé de demander une dérogation permettant de commencer les travaux aires de croisement avant attribution de la subvention.

Si cette dérogation n'est pas accordée, il est prévu de faire boucher les trous sur cette voie.

Il sera également demandé aux propriétaires riverains d'envisager la coupe des pins dont les racines débordantes détériorent la chaussée.

\* *élargissement du virage sous l'école* pour permettre la mise en place d'un conteneur à papiers.

## DIVERS

\* Dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, il est prévu la réfection des inscriptions sur le monument aux Morts. Le devis présenté (ets Reynaud) s'élève à 3 212 F TTC.

\* M. ALLEGRE Jean fait part de ses réserves quant à la convention à signer avec le Département pour le passage de randonneurs sur des chemins privés (GR 4), estimant que les termes de ladite convention "pénalise le propriétaire plutôt que de le dédommager".

## ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Suite à la délibération du 30 juin 1998 et considérant la proposition de Mme le Maire, le Sous-Préfet, par arrêté du 3/8/98, a convoqué les électeurs et électrices de la commune de Malbosc pour procéder le 13 septembre 1998, à l'élection de 3 conseillers municipaux.

## CONSEIL MUNICIPAL Le 4 septembre 1998

Tous les conseillers en exercice sont présents.

### DELEGATION pour le scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 1998

Le conseil est appelé à élire 1 délégué et 3 suppléants pour le scrutin des sénatoriales qui aura lieu à Privas le 27/09/98.

Les sénateurs sont élus par les "Grands Electeurs" eux mêmes désignés par le conseil municipal. Traditionnellement, c'est le 1<sup>er</sup> magistrat de la commune (maire) qui est délégué.

M. FRANCOIS Gabriel 1<sup>er</sup> adjoint annonce sa candidature. Mme le MAIRE est également candidate.

Le vote se déroule à bulletin secret à la majorité absolue. Les deux premiers tours de scrutin donnent 4 voix à chacun. Au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin M. François l'emporte au bénéfice de l'âge (à égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu).

Les suppléants sont élus respectivement : Maria Sanz - 6 voix / Béatrice Schmitt - 6 voix / Claudine Brion - 5 voix.

Les électeurs et électrices inscrits sur la liste électorale de la commune peuvent être également choisis.

## SICTOBA

Délibération est prise à l'unanimité pour donner au SICTOBA l'autorisation de collecte des papiers (journaux et magazines). Les conteneurs pour les recevoir doivent être installés dès la fin de ce mois.

## CONTRATS DE TRAVAIL employée halte-garderie et femme de ménage.

Jusqu'à présent ces contrats étaient établis pour une période allant de septembre à juin, base de rémunération : SMIC horaire au prorata des heures de travail.

Pour être en conformité avec la législation, il est proposé qu'à partir de septembre 98, ces emplois soient rémunérés sur la base indiciaire des salaires de la fonction publique et territoriale avec un nombre d'heures mensuelles correspondant à la moyenne du nombre total d'heures travaillées l'année civile précédente. Soit 24 h/semaine pour poste halte garderie et 15 h / mois pour la femme de ménage.

Délibération est prise à l'unanimité.

## DIVERS

Mme le maire signale :

- une fuite d'eau avant compteur, bague de sécurité sectionnée et scotchée.
- le non paiement de certaines factures d'eau 1997.
- Nécessité de procéder au nettoyage des différents réservoirs d'eau potable. Les employés communaux en seront chargés.
- Remplacement des volets de la salle des fêtes, un devis sera demandé à différents menuisiers.

**ELECTIONS MUNICIPALES  
COMPLEMENTAIRES  
du 13 septembre 1998  
Résultats**

3 sièges de conseiller municipal  
étaient à pourvoir

Nombre d'inscrits :	176
Nombre de votants :	140
Bulletins nuls :	4
Suffrages exprimés :	136
Majorité absolue :	69

ONT OBTENU :

Liste "pour l'Avenir de MALBOSC"

Marcel JULES :	78 voix
Elisabeth HOURS :	76 voix
Michel GUILLEMAIN :	73 voix

Liste de "Gauche" :

Robert CHAMBOREDON :	61 voix
Jean Paul MANIFACIER :	47 voix
Agnès ROBUCHON :	47 voix

Deux candidatures isolées :

Anne Marie TUMBARELLO :	13 voix
Jaime PARRA :	7 voix.

Ont été élus dès le 1er tour à la majorité  
absolue les trois candidats suivants

JULES Marcel  
HOURS Elisabeth  
GUILLEMAIN Michel

---

**CONSEIL MUNICIPAL  
LE 28 SEPTEMBRE 1998**

---

**NOUVELLE ELECTION DES ADJOINTS**

*Présents : tous les conseillers en exercice.*

Mme le maire expose au conseil qu'en application de l'art. L 2122 - 10 du code des Collectivités territoriales, on peut, à la suite d'une élection complémentaire, celle du 13 septembre 98, procéder à une nouvelle élection des adjoints..

La proposition est acceptée par 7 voix pour et 4 contre.

**ELECTION DES ADJOINTS**

*A la présentation de la candidature de HOURS Elisabeth au poste de 1er adjoint, 4 conseillers municipaux M. FRANCOIS Gabriel, HOURS Raymond, ALLEGRE Jean et LOUCHE Pierre quittent la séance.*

Le quorum étant respecté, il est procédé à l'élection du 1er adjoint.

Candidate : HOURS Elisabeth

HOURS Elisabeth, obtenant la majorité absolue (6 voix pour - 1 blanc) dès le 1er tour de scrutin, est proclamée 1ère adjointe et est immédiatement installée..

Il est ensuite procédé à l'élection du 2ème adjoint

Candidate : ROBERT Blandine

ROBERT Blandine, obtenant la majorité absolue (6 voix pour - 1 blanc) dès le 1er tour de scrutin, est proclamée 2ème adjointe et est immédiatement installée

**DELEGUES AUX COMMISSIONS  
MUNICIPALES**

Il s'agit du remplacement des conseillers démissionnaires ou décédée.

Commission Travaux et Finances: Michel Guillemain

Commission Forêt : Marcel Jules

Commission Scolaire : Béatrice Schmitt

Commission Informations : sans modification mais toutes les bonnes volontés sont acceptées.

Le remplacement des délégués aux structures intercommunales se fera ultérieurement.

**AEP : INTERCONNEXION MOUREDES -  
AUBRIAS**

Mme le maire fait part au conseil de l'avant-projet sommaire établi par la DDAF afin de mettre le hameau d'Aubrias à l'abri d'un manque d'eau. Cela s'est produit en août dernier. Il convient d'installer au réservoir de Mourèdes une pompe qui refoulera l'eau de La Doue dans le réservoir d'Aubrias.

Coût de l'opération : 450 000 F H.T. subventionnée par le conseil général et l'agence de l'eau à 80%.

Le conseil est d'accord à l'unanimité des présents.

**AEP FABRE**

Le rapport de l'hydrogéologue et les analyses d'eau effectuées étant satisfaisants, un dossier a été établi par la DDAF pour la mise en conformité du captage et l'installation d'un périmètre de protection. Cette opération, qui sera subventionnée à 80% par l'Agence de l'eau ne présente aucune difficulté, la source étant située sur une parcelle appartenant à la commune.

Une étude pour enterrer les canalisations fera l'objet d'un autre dossier, le conseil général subventionne ce type d'ouvrage à 50% du montant HT. Ces travaux sont prévus en 1999.

**VOIRIE**

*\* Chemin de la Lauzière*

Les cinq entreprises consultées ont répondu à l'appel d'offres lancé par la DDE. C'est l'entreprise GIRAUD qui a été retenue. Montant : 258 267,30 F TTC. Le marché sera adressé à la sous-

préfecture pour contrôle de légalité.

Les travaux débiteront en octobre.

A la fin des travaux, un géomètre expert interviendra pour le transfert de propriété des terrains à la commune.

Ces travaux ne sont pas subventionnés par le conseil général, une aide sera demandée au Ministère de l'Intérieur.

**\* Route de Mourèdes**

Les travaux sur la voie communale, d'un montant de 56 154,37 TTC seront effectués par l'entreprise Giraud, avant ou après le chemin de la Lauzière.

Avant ces travaux, il a été demandé aux propriétaires riverains d'abattre les arbres sur 2 à 3 m de chaque côté de la voie.

**\* Route de Sabuscles**

En attendant le déblocage des crédits pour effectuer les aires de croisement, 6 tonnes et demi d'enrobé ont été apportées pour boucher les trous jusqu'au hameau de Sabuscles. Les travaux ont été faits par les employés communaux.

Un nouvel apport (10 Tonnes) va être fait pour améliorer la route à partir de Sabuscles, vers Fabre et Gorges.

**DIVERS**

- Le conseil général organise une journée de formation pour l'eau (captage, réseau, analyse). Franck Berthon est inscrit pour cette formation qui se déroulera à Privas le 20 octobre. Le conseil est d'accord pour indemniser ses frais de déplacement.

- Le collège des Vans demande une subvention pour participation aux activités sportives des pensionnaires résidant sur la commune. Des renseignements complémentaires seront demandés au collège avant de fixer une subvention éventuelle.

- Le conseil donne son accord de principe afin que la commune se porte partie civile pour les incendies des 22 et 23 août 98.

- Un devis pour refaire les volets de la salle des fêtes a été demandé à MGB St Ambroix - LABALME aux Vans et PASCAL à St Paul le Jeune.

Le conteneur à papiers (journaux et magazines) sera mis en place des jours prochains. Le sictoba informe que les livraisons ont débuté le 21 septembre.

La séance est levée à 19 h 30.

## COMITE DES FETES DE MALBOSC

Suite à l'Assemblée générale du 04 juillet 1998, voici la nouvelle composition du bureau du Comité des Fêtes

PRESIDENT : MARCILLIERE Marie Renée  
VICE PRESIDENT : AGNIEL Bernard  
TRESORIER : MANIFACIER Jacques  
TRESORIER ADJT: AGNIEL Evelyne  
SECRETAIRE : MANIFACIER Marie-Claire  
SECRETAIRE ADJT: HOURS Bernadette

Pour plus d'activités au sein du comité, les bonnes volontés seront les bienvenues.

---

## COMITE D'ANIMATION

La réunion évoquée dans le dernier bulletin a eu lieu le 11 mai 1998. Le trésorier, Robert Chamboredon a rendu les comptes : il restait 1800 F en caisse. Il était temps car la banque prélevait chaque année la somme de 236 F pour la tenue des comptes, un compte où il ne se passait rien !!

La dissolution du comité d'animation a été enregistrée au journal officiel le 27/06/98.

La somme restante a été versée à la MAC de Bessèges, elle servira à l'achat de peinture et petits matériels pour la salle des Fêtes....

---

## CINEMA

Chaque semaine, les vendredi et samedi à 21 H. "l'espace Vivans" des Vans propose un nouveau film. Vous pouvez consulter le programme du mois à la mairie de Malbosc ou appeler le répondeur du cinéma au : 04 75 37 38 58

Egalement, reprise des séances de "Connaissance du monde" dès le mois d'octobre .  
Le 13/10 à 20h30 V. Halleux présentera l'Indochine, le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

Le 10/11 : l'Autriche impériale par C. Alexandre  
Le 08/12 : l'Amérique centrale par C. Durand

---

### Petite énigme : Quel jour sommes-nous ?

Quand après-demain sera hier, il nous faudra autant de jours pour atteindre dimanche qu'il nous en a fallu quand avant-hier était demain, pour que nous soyons aujourd'hui. Quel jour sommes-nous ???

## ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

- 22 NOVEMBRE 1998 -

Inscrits : 174  
Votants : 110  
Exprimés : 102  
*Ont obtenu*

CHAMBOREDON Robert	: 72
NADAL Andrée	: 65
BOCCA Jean	: 63
AGNIEL Bernard	: 51
MANIFACIER Jean Paul	: 10
FRANCOIS Gabriel	: 8
GOBLET Robert	: 8
HOURS Raymond	: 7
MANIFACIER Michel	: 7
ALLEGRE Jean	: 4
ROBUCHON Agnès	: 4
BEAUJEU Michel	: 1
LOUCHE Pierre	: 1
TUMBARELLO Annie	: 1

M. CHAMBOREDON Robert, Mme NADAL Andrée et M. BOCCA Jean sont élus au premier tour de scrutin.

- 29 NOVEMBRE 1998 -

Inscrits : 174  
Votants : 84  
Exprimés : 69  
*Ont obtenu*

AGNIEL Bernard	: 67
MANIFACIER Jean Paul	: 1
LOUCHE Pierre	: 1

M. AGNIEL Bernard est élu au 2ème tour de scrutin

### TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ISSUE DES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Alice ICARD	maire - chef lieu
Blandine ROBERT	2ème adjointe - Fabre / Les Vans
Maria SANZ	conseillère municipale - Les Escousous
Béatrice SCHMITT	conseillère municipale - Malbosquet
Marcel JULES	conseiller municipal - l'Estevenet / Bessèges
Elisabeth HOURS	1ère adjointe - Aubrias/Alès
Michel GUILLEMAIN	conseiller municipal - la Gardèche- la Loubatière
Robert CHAMBOREDON	conseiller municipal - Mourèdes
Andrée NADAL	conseillère municipale - l'Estevenet
Jean BOCCA	conseiller municipal - Aubrias
Bernard AGNIEL	conseiller municipal - Fabre / Bessèges.

## ETAT CIVIL

### **DECES**

Mme GIANELLI Yolande née LEFRANCOIS le 13/05/98 à Mourèdes - Malbosc

Mme MAISTRE Jeanne née MATHIEU le 4/06/98 à Aubenas (07)

Mme MAIS Marthe née SUGIER le 5/06/98 à Carpentras (84).

Mme CAILLOT Juliette née COUBES le 9/06/98 à Draveil (91)

M. KIEKEN Jean Marie le 24/07/98 à Sabuscles - Malbosc.

*Hommage de J.P. Manificier à J.M. Kieken*

*Jean Marie*

*Au nom de tous ceux qui t'ont connu et avec mon amitié personnelle, je voudrais ici rappeler en quelques phrases quelles furent les grandes lignes de ta vie.*

*Né à Lillers (Pas de Calais) le 19 octobre 1924 et muni d'un certificat d'études primaires, tu entres à l'école professionnelle de la SNCF en appartenant à la promotion spéciale dite des "apprentis de la défense nationale". Mais la défaite de 1940 interrompt ta formation.*

*Tu entres alors, à 16 ans, dans le réseau de résistance de la SNCF où tu fonderas un groupe : " les jeunes compagnons du rail" qui accueille, abrite et convoie les pilotes dont l'avion a été abattu par les allemands.*

*En 1947, tu entres à la compagnie bordelaise des produits chimique à Nantes. Adhérent au syndicat CFTC tu deviens rapidement délégué du personnel et membre du comité d'entreprise. Tu fonderas le syndicat des industries chimiques de Nantes et de sa région.*

*En 1952, à 28 ans, tu rentres au bureau de la fédération de la chimie où tu es chargé de l'organisation. Dans cette fonction, tu ne ménages pas tes efforts en faisant le tour des régions pour développer le syndicat. C'est au cours de ces déplacements que tu découvriras Edmond Maire avec lequel tu as longuement travaillé. Tu y rencontreras également Aimée Jeantet, ta 2<sup>e</sup> épouse qui, comme toi, participait à la fédération de la chimie. Ensemble vous avez pris une part importante dans l'évolution du syndicat CFTC vers la CFDT. Tu voulais que le syndicalisme ait un sens politique. Charles Tissier disait de toi que tu étais "l'exemple même d'un très grand militant ouvrier".*

*Plus tard, dans le prolongement de ton action syndicale, tu dirigeras "Echange et Projet" club de réflexion politique créé par Jacques Delors.*

*Avec Aimée, tu découvriras notre région et en 1971, tu achèteras ta maison de Sabuscles que tu appelleras plus tard la maison des chasseurs.*

*Ton engagement permanent aura aussi des prolongements sur Malbosc où tu seras président de la société de Chasse et par 2 fois élu au conseil municipal de la commune. Tu étais encore secrétaire du groupement des sylviculteurs des Cévennes ardéchoises.*

*Depuis ton départ, nous constatons combien ta place était importante dans le village.*

*Tu vas nous manquer.*

*Merci et Adieu Jean-Marie.*

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### **Dons :**

Anonyme : 500 F

Mariage M & Mme Montbel : 500 F

En raison de l'actualité communale, le voyage du CCAS a été reporté au mois de mai prochain.

Le loto annuel est prévu pour le mois de novembre et le repas de fin d'année aura lieu le *Samedi 12* décembre 98.

# LES ÉCHOS LIÉS

## Cette classe, c'est la classe !

**Manon mange des bonbons.**

“ C'est trop bon ! ”

**Brume a perdu ses plumes.**

“ Dans la brume ? ”

**Axel vole la Tour Eiffel.**

“ Sensationnel !!! ”

**Mathilde Achard aime bien Oskar.**

“ Alors gare... ”

**Louisa aime l'orangina.**

“ Quelle nana ! ”

**Pierre a peur des sorcières.**

“ Depuis hier ? ”

**Lucas adore le coca.**

“ Pourquoi pas ! ”

**Amélie trouve une fourmi.**

“ Sous son lit ? ”

**Thomas mange du chocolat.**

“ Et le nougat ? ”

**Tommy est un ouistiti.**

“ Vous m'en voyez surpris. ”

**Nils Guichon mange comme un cochon.**

“ Vite, un torchon ! ”

**Tom boit trop de rhum.**

“ Quel homme ! ”

**Bernard, s'appelle Bernard.**

“ C'est très rare ... ”

Les joyeux poètes



**Bonjour,  
Moi, c'est Mathilde.  
Je suis nouvelle dans le coin.  
J'ai sept ans. Je viens de  
Corrèze dans le Limousin.  
Maintenant, j'habite à Nojaret  
que j'aime bien.  
J'ai des chèvres, des chevaux  
(mes animaux préférés), un  
âne.  
J'ai une petite soeur Camille  
qui va bientôt venir à la  
garderie. Et une autre soeur  
plus petite qui s'appelle Léa.**



**Bonjour,  
moi, c'est Tommy. Je viens de  
Lalevade à côté d'Aubenas.  
Je ne suis pas venu en  
Limousine...  
J'habite aussi à Nojaret mais je  
ne suis pas l'âne de Mathilde.  
J'ai bientôt neuf ans et je ne  
vous en dirai pas plus.**

**ATTENTION CHUTE DE PIERRE**

**Pierre est parti à Vialas en  
Lozère. Comme il a semé des  
petits cailloux sur sa route, on  
aura de ses nouvelles.  
On l'aimait ce petit parisien...**

**C'EST  
FINI**

## REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La période de révision se termine le 31 décembre 1998 (En rappel : l'inscription sur les listes électorales est obligatoire (art. L. 9)

### CONDITIONS GENERALES POUR ETRE ELECTEUR

- \* Avoir la nationalité française
- \* Etre âgé de 18 ans
- \* Jouir de ses droits civils et politiques.

### CONDITIONS POUR ETRE INSCRIT DANS UNE COMMUNE DETERMINEE

Sont inscrites d'office, sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel, les personnes qui atteignent 18 ans et qui remplissent les autres conditions pour être électeur.

Sont inscrites, sur leur demande, sur la liste électorale de la commune, les personnes ayant la qualité d'électeur et remplissant l'une des trois conditions suivantes :

- **Domicile dans la commune**
- **Résidence dans la commune.** Cette résidence doit être réelle et continue. Elle doit être de 6 mois au moins. (L'occupation d'une "résidence secondaire" dans une commune n'est pas considérée comme une résidence réelle et continue)
- **Etre contribuable dans la commune.** Possède cette qualité toute personne qui, l'année de la demande d'inscription, figure pour la 5ème fois sans interruption au rôle de l'une des contributions locales directes. Le conjoint ou la conjointe de la personne inscrite au titre de contribuable peut également demander son inscription. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuable de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la même commune.

La demande d'inscription, déposée en mairie, sera ensuite examinée par la commission administrative (composée du maire, du délégué du préfet et du délégué du tribunal d'instance) au vu des justificatifs présentés (pièce d'identité, justificatif de domicile, certificat d'inscription au rôle des taxes indiquées...)

### RESSORTISSANTS DE LA C.E.E.

Les citoyens de l'Union européenne résidant dans la commune peuvent voter pour les élections au Parlement Européen. Pour cela, ils doivent remplir une demande d'inscription sur la liste électorale complémentaire à la mairie. (il est rappelé que l'électeur communautaire, qui a demandé son inscription sur une liste électorale complémentaire en France, ne pourra participer à l'élection des

représentants au parlement européen dans un autre état de l'Union).

La possibilité d'exercice du droit de vote des ressortissants communautaires aux élections municipales en France, apparaît dans la loi organique n° 94-404 du 25 mai 1998 mais cette loi n'entrera en vigueur qu'après publication de son décret d'application.

### COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES

- Tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication et copie (ou photocopie) de la liste électorale et de tableaux rectificatifs. (art. L 28)

- Tout électeur agissant soit pour son propre compte soit pour le compte d'un tiers qui désire prendre communication ou copie de la liste électorale doit signer une déclaration sur l'honneur aux termes de laquelle il s'engage "à ne pas en faire un usage purement commercial". (art. R 16)

### BREVES DIVERSES

- A partir du 1er septembre 1998 :

Gratuité de la carte nationale d'identité, des cartes de séjour de ressortissants de la CEE ainsi que du certificat de résidence de 10 ans délivré aux ressortissants algériens.

- Service national :

Les jeunes gens nés en juillet, août et septembre 1981 et 1982 devront se faire recenser à la mairie au cours du mois d'octobre 1998..

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 1981 et 1982 devront se faire recenser à la mairie au cours du mois de janvier 1999.

- Abrogation du certificat d'hébergement (pour les étrangers effectuant un séjour à caractère familial ou privé d'une durée égale ou inférieure à 3 mois) qui est remplacé par une attestation d'accueil gratuite. Le nouveau dispositif prévoit la certification de l'attestation d'accueil au choix de l'hébergeant soit par le maire, soit par le commissaire de police, soit par le commandant de brigade territoriale de gendarmerie du lieu de résidence des signataires de l'attestation d'accueil.

- Mutualité Sociale Agricole de l'Ardèche à votre service pour vous renseigner, constituer vos dossiers, répondre à vos réclamations....  
les 2ème et 4ème mercredi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au centre d'accueil de Les Vans.

- Débroussaillage / écobuage

En rappel, l'obligation de débroussailler 50 m autour de son habitation. La déclaration d'écobuage doit être faite en mairie 5 jours avant la date prévue de mise à feu. En Ardèche, l'autorisation est valable un mois.

# INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES PAPIERS

Dans le conteneur mis à votre disposition :

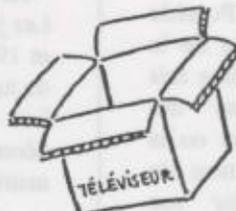
au chef lieu - ECOLE

## NOUS ACCEPTONS



Revue, journaux, magazines, prospectus et papiers

## NOUS N'ACCEPTONS PAS



Papiers salis

Cartons

Boites en carton plat



Mouchoirs jetables

Couches culottes

Multimatériaux

### Remarques :

Les cartons peuvent être portés dans les déchetteries où ils seront recyclés.

Le respect de ces consignes de tri permet de favoriser le recyclage du papier.

# S.I.C.T.O.B.A.

Syndicat Intercommunal de Collecte  
et Traitement des Ordures de la Basse Ardeche

**ALLEZ L'O.M. !**  
(ORDURE MÉNAGÈRE)

**PETIT MEMENTO  
DE L' "HOMO DETRITUS"**



Le montant de notre facture Ordures Ménagères dépend aussi de nous :

- ◊ Recyclons ! Si notre poubelle est moins lourde, notre facture le sera aussi.
- ◊ N'y mettons plus de matières fermentescibles, les problèmes (coûteux) de pollution de la décharge de Grospierres seront en partie résolus

**SAC POUBELLE**



Les déchets non recyclables ne doivent pas être mis en vrac dans le conteneur mais placés dans un sac fermé.

**VERRE**



Il existe des conteneurs à verre, utilisons-les! N'y jetons pas autre chose (bouchon, culot de lampe, porcelaine, plastique...)

**FERMENTESCIBLES** (Principale source de pollution de la décharge de Grospierres)

- **Papiers Cartons**



Des conteneurs pour les papiers et journaux seront placés dans chaque village dès l'automne 98. Actuellement, nous pouvons les porter à la déchetterie de Joyeuse ou de Beaulieu ou à la benne des Vans (face à la poste).

- **Déchets de cuisine**



Une solution est à l'étude au niveau de notre syndicat, le SICTOBA. En attendant, ceux qui le peuvent les mettent à composter avec les déchets verts dans un coin du jardin.

- **Déchets verts**



En tas, ils se décomposent très bien, broyés ou non.

**VIEUX MÉTAUX**



**- ENCOMBRANTS - BATTERIES - PILES - HUILES USAGÉES**

Leur place est à la déchetterie

- \* **Beaulieu** 9 h à 12 h 30 tous les jours du lundi au samedi
  - \* **Joyeuse** Lundi 14h à 16h30 Mercredi 9h30 à 16h Samedi 9h à 12h
- Sur demande, *INSCRIPTION EN MAIRIE*, l'enlèvement des « monstres » est effectué gratuitement à domicile.

**GRAVATS, RUINES**

Il faut trouver le voisin qui a un chemin à remblayer... Dans le cadre du SIDET, une décharge sera prochainement ouverte pour les artisans à Chibasse (commune de Banne)

**Une pollution est une richesse qui n'est pas à sa place.**

Ce memento a été réalisé avec l'aimable participation de l'association SAED

Sud Ardèche Environnement et Développement  
Commanderie de Jalès 07460 BERRIAS

## ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

### *Une intoxication sournoise*

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Il est produit lors d'une combustion dans une ambiance appauvrie en oxygène. Un chauffe eau à gaz sans conduit d'évacuation, un poêle à charbon mal entretenu, une chaudière mal utilisée ou plus généralement des locaux mal aérés... sont fréquemment à l'origine des intoxications.

### *Les symptômes de l'intoxication sont trompeurs :*

Maux de tête, malaise, perte de connaissance, accompagnés ou non de troubles digestifs. Les symptômes répétitifs ou groupés sont évocateurs.

### *Le diagnostic, en cas d'accident*

Est confirmé par un dosage sanguin de la carboxyhémoglobine ; attention, un taux de carboxyhémoglobine normal n'élimine pas le diagnostic si le prélèvement a été réalisé à distance de l'exposition. A noter que la présence de monoxyde de carbone dans l'air ambiant peut être détecté par les pompiers ou les médecins d'urgence qui sont équipés d'appareils appropriés.

### *De l'oxygène en traitement*

Après une intoxication légère, une simple oxygénation à l'aide d'un masque suffit à rétablir la normale. Cependant, un traitement en caisson hyperbare est recommandé chez la femme enceinte ou en cas de perte de connaissance.

### *Comment prévenir l'accident ou sa récurrence ?*

En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, le service Santé Environnement peut réaliser gratuitement une enquête technique et vérifier les installations (si possible avant le retour de

l'intoxiqué hospitalisé) en prévention d'une récurrence.

### *Des conseils simples :*

- Aérer, ne pas boucher les orifices de ventilation
- Ne pas hésiter à changer les vieux appareils
- Faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage par un professionnel
- Faire ramoner les conduits de fumée au moins une fois par an.

### *Une intoxication cause de 300 décès annuels et 8000 hospitalisations*

En France, les intoxications au monoxyde de carbone constituent la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité par toxique. En Ardèche, 2 à 3 foyers d'intoxications au monoxyde de carbone sont disséminés chaque année, ce qui représente moins de 10% des événements estimés.

### *Un réseau de surveillance...*

Pour améliorer la situation, il faut recenser les cas et les analyser : la connaissance des causes et des personnes intoxiquées permettra de cibler les actions de prévention.

### *Un dispositif qui contribue à améliorer la prévention*

Dans le cadre du réseau de toxicovigilance de l'inter région Rhône Alpes / Auvergne, le centre antipoison de Grenoble, a été chargé d'animer un dispositif de surveillance des intoxications oxycarbonées. Il s'est attaché à organiser dans chaque département un réseau d'alerte, propice à la suppression en cas de récurrence encore trop fréquents, mais aussi apte à donner une vision exhaustive du sujet.

L'activation du réseau de surveillance repose sur l'adhésion des acteurs concernés :

- les médecins d'urgence déclarent à la DDASS (avec l'accord de l'intoxiqué) le lieu de l'accident, pour que le service Santé-Environnement puisse réaliser une enquête technique propre à éviter la récurrence
- Le service santé-Environnement alerte à son tour le centre antipoison de Grenoble qui recueillera les éléments médicaux
- Les résultats seront périodiquement retournés aux déclarants pour leur information et celle des autres acteurs concernés.

(source : bulletin n° 12 "Info DDASS - Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale)

# PLANTES

## ATTENTION DANGER



Centre de Recherche et de Prévention  
des Intoxications Alimentaires et  
Médicamenteuses  
Mairie de Malbosq  
10, rue de la République  
07100 MALBOSQ  
Tél. 04 77 21 11 11

CONSEIL  
GENERAL  
DE L'ARDECHE

Le dépliant qui présente le détail des plantes, baies, leur action toxique et les symptômes est consultable en mairie de MALBOSC aux jours et heures d'ouverture :

lundi : 9h - 12h et  
14h - 17h  
mardi : 9h-12 h  
samedi : 9h - 12h

L'édition du dépliant

"Plantes, attention danger" a été réalisée par le Conseil Général de l'Ardèche. Rédaction : Direction de la Solidarité Départementale, Service de la Protection Maternelle et Infantile

### **Garder sous surveillance constante les petits.**

#### **Très vite apprenez à vos enfants :**

- à ne pas toucher aux plantes, aux herbes, aux baies ;
- à se laver les mains après avoir joué dehors, à ne pas sucer leurs doigts, à ne pas machouiller les tiges, les fleurs, les feuilles ;
- à savoir qu'il ne faut goûter à rien ;
- à ranger les bulbes de fleurs ;
- à ne pas mettre dans les verres à boire les petits bouquets
- à vider l'eau des vases immédiatement.

### **Conduite à tenir systématiquement en cas d'absorption de toutes plantes ou baies**

- Nettoyer la bouche avec un gant de toilette pour les plus jeunes. Faire rincer la bouche aux plus grands avec de l'eau.
- Ne jamais faire vomir d'emblée (risque de fausse route), ni donner à boire, surtout pas de lait.
- Appeler le Centre Anti-Poison en donnant :
  - le nom de la plante ou cueillir la plante et aller la faire identifier chez un pépiniériste, fleuriste, herboriste ou pharmacien
  - la quantité ingérée ou supposée
  - depuis combien de temps
  - si c'est un enfant ou un adulte
  - s'il y a des symptômes.

**AU MOINDRE DOUTE, APPELER  
LE CENTRE ANTI-POISON**

**LYON : 04 72 11 69 11  
GRENOBLE : 04 76 42 42 42**

# PLANTES

## ATTENTION DANGER



Association de consommateurs de l'Ardeche  
C.A.P. Ardeche 07 000  
Boulevard  
Espace de la Solidarité Départementale  
Centre de la Prévention des risques agricoles  
Secteur d'Ardeche  
Département de l'Ardeche

CONSEIL  
GENERAL  
DE L'ARDECHE

Les végétaux représentent 15% des causes d'intoxication grave. Avant de choisir une décoration florale ou des plantes d'intérieur, il serait souhaitable d'en connaître le degré de toxicité. Aussi belles soient-elles, toutes les plantes ne sont pas inoffensives : du bébé qui goûte à tout, aux plus grands qui font une salade en jouant à la dinette...

*Toutes les plantes présentées (listes ci-dessous) dans le dépliant sont dangereuses (liste non exhaustive)*

Le symbole ☒ qui figure en regard de certaines plantes ou baies signifie que celles-ci sont mortelles.

### Plantes d'intérieur

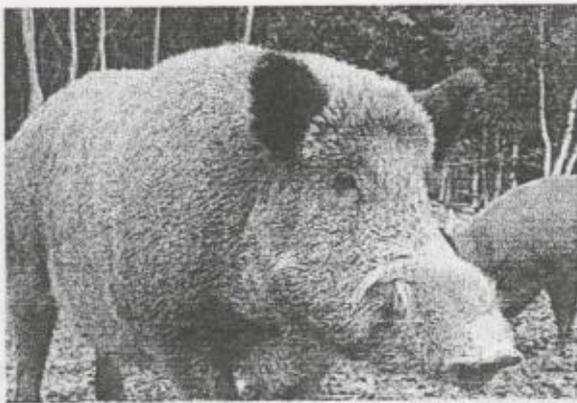
- Amaryllis
- Anthurium
- Azalée
- Diffenbachia ☒
- Hortensia
- Philodendron
- Poinsetia ☒
- Pommier d'amour
- Spathiphyllum
- Yucca

### Baies toxiques

- Gui ☒ (baies blanches)
- Arum ☒ (baies rouges)
- Bryone ☒ (baies rouges)
- Chèvrefeuille à baies rouges ☒ (ou camerisier)
- Fragon épineux ou petit houx (baies rouges)
- Fusain d'Europe (baies rouges)
- Houx (baies rouges)
- If ☒ (baies rouges)
- Morelle douce-amère ☒ (baies rouges)
- Muguet (baies rouges)
- Tamier (baies rouges)
- Viorne obier ou boule de neige (baies rouges)
- Belladone ☒ (baies noires)
- Bourdaine ou bois noir (baies rouges)
- Chèvrefeuille à baies noires ☒
- Morelle noire ☒ ou tue-chien ou faux cassis (baies noires)
- Neprun (baies noires)
- Parisette à 4 feuilles (baies rouges)
- Redoul ☒ ou herbe aux tanneurs (baies noires)
- Sceau de Salomon ou faux muguet (baies noires)

### Plantes d'extérieur

- |                         |                   |           |
|-------------------------|-------------------|-----------|
| * Anémone               | * Giroflée ☒      | * Thuya ☒ |
| * Arum ☒                | * Glycine         | * Tulipe  |
| * Buis                  | * Jacinthe        | * Vératre |
| * Aconit ☒              | * Laurier rose ☒  |           |
| * Cigüe ☒               | * Lierre ☒        |           |
| * Colchique ☒           | * Lys             |           |
| * Coloquinte            | * Muguet ☒        |           |
| * Coquelicot            | * Narcisse ☒      |           |
| * Cytise                |                   |           |
| * Datura et Jusquiame ☒ | * Oeillet         |           |
| * Digitale ☒            | * Pétunia         |           |
| * Gipsophile            | * Pois de senteur |           |
|                         | * Rose de Noël    |           |



# Sanglier

Nom générique de plusieurs espèces de mammifères ou porcs sauvages. Les femelles sont appelées laies. Ce nom s'applique en particulier au sanglier originaire d'Europe et autrefois répandu sur l'ensemble du continent, l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest. Le sanglier d'Europe est gris-noir, mesure environ 1,2 m de long et 90 cm de hauteur au garrot!; il possède des poils courts et laineux mêlés de soies et formant crinière le long de la colonne vertébrale. Les petits sont plus clairs, avec des rayures pâles. Les dents du bas sont

transformées en de formidables défenses recourbées vers le haut et atteignant parfois 30 cm de long. Elles servent à l'animal à se défendre et à fouiller le sol à la recherche de nourriture. Le sanglier habite en général des bois marécageux et se nourrit essentiellement de racines et de graines, bien que, le cas échéant, il tue et mange de petits animaux. Il a disparu en Grande-Bretagne et en Scandinavie. Les sangliers se déplacent en petits groupes. Les variations de taille et de forme du corps sont probablement dues aux croisements entre des sangliers et des porcs domestiques échappés et devenus sauvages.

**Classification :** le sanglier appartient à la famille des Suidés. Il a pour nom latin *Sus scrofa*.

(source : Encyclopédie encarta)

Au delà de ces considérations encyclopédiques, les ravages faits par les "cochongliers" préoccupent les autorités. Dans un article de "l'Avenir Agricole de l'Ardèche" Bernard Bonin, représentant du conseil général, se demande même "si les chasseurs ont réellement les moyens de régler le problème. Il faudra sans doute que nous demandions au préfet d'autres mesures pour limiter la prolifération de ce fléau car il semble que les chasseurs sont complètement débordés par la prolifération actuelle. Une campagne de stérilisation n'est pas à exclure".... (l'Avenir Agricole du 24/09/98).. Les responsables de la FDSEA et du CNJA font par ailleurs état de leurs préoccupations face aux dégâts causés par les sangliers, JP Lafont (FDSEA) et B. Ganivet (CDJA) parlent ainsi d'une situation explosive et ont demandé une intervention forte de la Préfecture...(l'Avenir Agricole du 1/10/98)

## COTELETTES DE MARCASSIN A L'HUILE D'OLIVE ET AU THYM

4 côtelettes - 2 cuillérées d'huile d'olive - 1 cuillérée de thym séché - sel - poivre  
Huiler les côtelettes, les saler, les saupoudrer de thym en appuyant de la main pour que le thym adhère à la viande par le moyen de l'huile. Mettre les côtelettes dans du papier huilé en les séparant l'une de l'autre, garder 4 h au réfrigérateur. Chauffer le gril, y faire griller les côtelettes au moins 20 minutes de chaque côté. Servir par exemple avec des épinards en branche



## Pour les gourmets, voici donc quelques recettes à base de sanglier

### COTES DE MARCASSIN AUX MARRONS

Pour 4 personnes : 8 côtes de marcassin, 100 g de beurre, sel, poivre, 2 échalotes, 2 c à soupe de vinaigre de vin, 1 dl de vin blanc, 1 dl de bouillon ou mieux de fond de gibier, une dizaine de baies de genévrier, 1 boîte de purée de marrons. Faites cuire les côtes dans une poêle dans la moitié du beurre (20 mn environ), assaisonnez, retirez-les au chaud, jetez la graisse de cuisson, ajoutez dans la poêle les échalotes hachées, déglecez avec le vinaigre, le vin et le bouillon ou 1 fond. Joignez les baies de genévrier. Laissez réduire fortement cette sauce et liez-la avec le reste du beurre incorporé par parcelles au fouet. Servez avec la purée de marrons réchauffée.

### CUISSOT DE MARCASSIN CAMELISE

1 cuissot de marcassin de 2,200 kg, 75 g de beurre, 3 oignons, 2 échalotes, 3 carottes, 150 g de sucre, 1 orange, 1/2 citron, sel, poivre, thym, laurier, 2 dl d'eau, un petit verre de cognac. Faites revenir la viande assaisonnée de tous côtés dans la matière grasse chaude. Quand elle est dorée de tous côtés, retirez-la, mettez à sa place les oignons et les échalotes pelées et hachées ainsi que les carottes pelées et émincées. Faites revenir tous ces légumes en remuant. Saupoudrez de sucre et laissez cuire celui-ci jusqu'à ce qu'il prenne la couleur du caramel blond, mouillez alors du jus de l'orange et du demi-citron, ainsi que de l'eau chaude et du cognac. Assaisonnez, joignez le thym et le laurier, couvrez et faites cuire sur feu doux pendant 1 h 30. Vous pouvez à volonté filtrer la sauce et la présenter à part en saucière. Accompagnez ce gibier selon votre goût d'une purée de marrons ou d'une compote d'airelles en conserve (ou de pommes acides).

# MALBOSC

... un peu de son passé, suite

## *Eglise : toujours pas construite !*

L'an 1845 et le 4 du mois de décembre le conseil municipal de la commune de Malbosc, canton des Vans, réuni dans la maison commune, pour sa session du mois de décembre.

"les plans et devis sont approuvés dans leur entiers" mais l'édifice sera construit sur la partie du cimetière qui est au devant de l'église actuelle. La différence entre le montant du devis et les ressources de la commune sera couverte par les journées de manoeuvre, les fournitures de charroi et matériaux que les habitants se montrent disposés à faire... Cependant, le conseil municipal conjure le Préfet de prendre en considération et le besoin urgent de la construction, la pauvreté de la commune et les sacrifices et le prie de venir à son secours !



## *Eglise : les travaux commencent*

L'an 1846 et le 12 du mois de mai,

L'église est commencée mais on conserve l'ancienne pour le culte car il n'y a pas de local propice et les appartements du presbytère sont en trop mauvais état pour pouvoir y suppléer.

Conséquence : on devait se servir des matériaux pour la construction, matériaux évalués à 1000 F. La commune peut à peine disposer de la moitié de la somme portée à l'adjudication. " Qu'il est possible pour combler le déficit de recourir à une imposition extraordinaire qui écraserait la commune, ferait perdre aux populations l'affection qu'elles ont pour le gouvernement du roi et compromettrait l'avenir de la commune en la mettant dans l'impossibilité d'exécuter de longtemps aucun autre travail d'utilité publique".

"Que tous les habitants ont témoigné le désir de suppléer à l'insuffisance des ressources par des journées pour la fourniture et le charroi des matériaux".

Il est nécessaire d'arrêter le nombre de journées à faire pour chaque chef de famille et le taux auquel on pourra les acquitter en argent.

(suite du 12 mai 1846) *Une mûre réflexion s'impose ...*

Le conseil municipal et le conseil des plus forts contribuables après avoir mûrement réfléchi sont unanimement d'avis :

- 1°) qu'il soit imposé à chaque chef de famille 12 journées de travail dans les 6 derniers mois de 1846 et autant dans les 8 premiers de 1847 pour la fourniture et le charroi des matériaux.
- 2°) qu'il soit imposé sur chacune des montures existant dans la commune 12 journées de travail pour le même objet et les mêmes années.
- 3°) que le prix de la journée d'homme soit fixé à 1 fr 50 celui de la journée de cheval, mule ou mulet au même prix et celui de la journée d'âne à 1 fr. sauf conducteur.
- 4°) que si au lieu d'homme valide quelqu'un des habitants envoie un enfant, la journée sera comptée suivant son travail. Il en sera de même de ceux qui ne s'acquitteront pas de leur tâche suivant leurs forces.
- 5°) mais si quelqu'un des redevables ne fait pas ses journées la note en sera donnée au receveur municipal pour, à sa diligence, en recevoir le montant et le verser dans la caisse municipale.

Fait et délibéré à Malbosc...

12 mai 1846 : état des chemins...

Le conseil municipal, en session ordinaire...

le maire expose au conseil l'état de délabrement des chemins vicinaux et à invité le conseil à y pourvoir. Considérant que les efforts faits par la commune pour arriver à la construction de l'église ne lui permettait pas de faire beaucoup sur les chemins mais qu'il est nécessaire de pourvoir à la réparation des plus mauvais : arrête

- chaque habitant valide de la commune fournira en 1847, 2 journées pour la réparation tant pour lui que pour ses enfants ayant l'âge requis, ses domestiques et ses bêtes de somme.

- ceux des habitants qui ne ferait pas les journées à eux imposées seront obligés d'en acquitter le montant au receveur municipal suivant le tarif fixé par l'autorité.

Fait et délibéré....

le 2 juin 1850 : un barrage à Abeau

Réunion extraordinaire suite à une demande de M. Pagèze de la Vernède qui désire établir un barrage à l'effet d'arroser une partie de ses propriétés.

Attendu que l'irrigation, si utile en général, est sous notre climat dans nos localités la plus grande amélioration praticable, que le fourrage est rare et de beaucoup insuffisant, qu'il est utile d'encourager la production.

Attendu que cette opération donnera une grande valeur à des terrains aujourd'hui presque improductifs fournira aussi pendant quelques temps du travail à bon nombre d'ouvriers inoccupés.

Attendu que l'opposition du Sr Pontet n'est point fondée car la quantité d'eau qui sera absorbée par l'irrigation sera si minime qu'il est impossible de supposer que l'allure de son moulin situé à deux heures de distance puisse en souffrir.

Attendu que les eaux de la source des mines de Malbosc qui coulent dans la rivière, peu au dessus du barrage Sr Pontet, suffiraient pour alimenter son moulin s'il en tirait tout le parti possible et que plusieurs autres coulent dans la rivière de Ganière au dessous du barrage projeté que toutes les parties de l'usine du Sr Pontet telles que le barrages, le canal, le mécanismes sont construites et entretenues sans art, qu'il ne sait pas profiter de toute la force du cours d'eau et qu'une partie considérable de l'eau, bien plus grande que celle qui sera absorbée par la végétation et l'évaporation dans les prairies projetées, se perd inutilement avant d'arriver au moulin.

Attendu enfin que dans toute la région destinée à être irriguée, le sous-sol est une roche dure de sorte que l'eau qui s'infiltré dans le sol est inévitablement ramenée à la rivière dont le lit est partout creusé dans le roc imperméable.

Pour les motifs et par d'autres trop long à énumérer...

Le conseil est d'avis que l'opération projetée est utile sous tous les rapports, qu'elle ne présente aucun inconvénient et que dès lors il y a lieu d'en autoriser l'exécution.

Fait et délibéré à Malbosc...

(on autorise l'irrigation d'Abeau en contrepartie des aides à la construction de l'église !)

NDLR : qui est sieur Pontet ???

Petite histoire du Coq



Le mot latin Gallus signifie à la fois "coq" et "gaulois". Certaines monnaies de l'Antiquité étaient frappées d'un coq, mais l'animal ne servait pas encore d'emblème aux tribus de La Gaule. C'est progressivement que la figure du coq est devenue la représentation symbolique du peuple français la mieux partagée par tous.

#### LE COQ DE FRANCE

Au Moyen Age, le coq gaulois est largement utilisé comme symbole religieux, signe d'espoir et de foi.

C'est à partir de l'époque de la Renaissance que le coq commence à être rattaché à l'idée de Nation française qui émerge peu à peu.

Sous le règne des Valois et des Bourbons, l'effigie des rois est souvent accompagnée de cet animal censé représenter la France dans les gravures, sur les monnaies.

Même s'il reste un emblème mineur, le coq est présent au Louvre et à Versailles.

#### LE COQ DE LA RÉVOLUTION

C'est la période révolutionnaire qui va consacrer le coq comme représentation de l'identité nationale.

On le voit figurer sur un écu, orné du bonnet phrygien, sur le sceau du Premier consul et l'allégorie de la fraternité porte souvent un bâton surmonté d'un coq.

Napoléon substitue l'Empire à la République et dès lors l'aigle remplace le coq car pour l'Empereur : "Le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire tel que la France".

#### LE COQ DE LA RÉPUBLIQUE

Après une période d'éclipse, les "Trois Glorieuses" de 1830 réhabilitent l'image du coq français et le duc d'Orléans, c'est à dire Louis-Philippe, signera une ordonnance indiquant que le coq devrait figurer sur les drapeaux et les boutons d'uniformes de la garde nationale.

Le sceau de la II<sup>e</sup> République représente la figure de la Liberté tenant un gouvernail marqué du coq, mais le coq continue d'être utilisé parallèlement au symbole de l'aigle, préféré par Napoléon II, comme signe de la permanence de l'Empire.

La III<sup>e</sup> République voit la grille du palais de l'Elysée s'orne d'un coq, "la grille du coq" que l'on peut voir encore actuellement. La pièce d'or de 20 francs frappée en 1899, est elle-même ornée d'un coq.

Lors de la Première Guerre mondiale, l'affirmation du sentiment patriotique va faire du coq la figure de la résistance et du courage français face à l'aigle prussien. Cette représentation manichéenne sera de plus en plus utilisée à partir de ce moment, notamment par les caricaturistes, le coq devenant le symbole d'une France aux origines paysannes, fière, opiniâtre, courageuse et féconde. Pour les étrangers aussi, le coq symbolise la France, même si c'est un animal auquel on ne prête pas que des qualités.

Si le coq n'apparaît pas comme un symbole officiel de la République, il représente bien une certaine idée de la France dans l'imaginaire collectif, notamment sportif.

(source internet : <http://www.premier-ministre.gouv.fr/HIST>)

(à suivre dans le prochain numéro l'histoire de la "Marianne")

Cet Atlas Sonore sera  
disponible en mairie de  
Malbosc.

Centres des Musiques traditionnelles Rhône-Alpes  
et Languedoc Roussillon

## Découvrez l'Atlas Sonore : Cévennes : le Pays de Cèze

ARDÈCHE - GARD - LOZÈRE

Cévennes : le pays de Cèze

13



### CÉVENNES : LE PAYS DE CÈZE

Bessèges, Malbosc,  
Saint-Ambroix, Génolhac, Villefort,  
Le Pont de Montvert



CMT Rhône-Alpes

CLRMDT Languedoc-Roussillon

«Qu'ont en commun le Languedoc Roussillon et Rhône-Alpes, régions apparemment bien différentes, pour présenter ensemble cet Atlas Sonore consacré au Pays de Cèze. Tout d'abord une zone commune où Gardois, Lozériens et Ardéchois se reconnaissent et se disent avant tout "Cévenols", au delà de l'arbitraire des découpages départementaux et régionaux. C'est la raison d'être de ce disque et du travail de collectage qui l'a précédé. Mais il existe entre les deux régions d'autres liens, d'autres symétries. Symétrie de montagne, entre Alpes et Pyrénées pour s'élever à la rencontre des autres, derrière des frontières savoyardes ou catalanes qui n'en sont pas. Partage partiel d'un massif central où la mémoire d'hier et d'avant hier semble mieux résister qu'ailleurs aux marées et aux vents de la modernité. En commun aussi les eaux d'un fleuve, qui du Léman à la Camargue, guide et entraîne les hommes et leurs cultures vers une Méditerranée plurielle.

#### 38 enregistrements à découvrir... !

- 1- Ere dedins ma cabaneta (Noël) ensemble "Alga Linda".
- 2- Ere dedins ma cabaneta (Noël) Pauline Luc, Molière s:Cèze
- 3- Sauta sauta Miquelet (Noël) Pauline Luc
- 4- N'ai un tornet - Ensemble "Azalais"
- 5- Clocher du Pont de Montvert
- 6- Pastres de montanhas (Noël) Marinette Piolet, Malbosc

Régions paradoxales et composites, urbaines et rurales, en même temps ouvertes sur l'Europe et le monde et soucieuses d'affirmer leurs multiples particularités locales. Les musiques et cultures de l'identité y côtoient celles de la rencontre et du métissage où se rejoignent souvent enracinement et migration et où tradition et création construisent en permanence une culture en mouvement, souvent marquée par la présence de la nature. La coopération des deux Centres régionaux de musique traditionnelle n'est pas le fruit d'un hasard de lieux et de personnes, mais l'expression d'une volonté commune de célébrer par la musique, le chant et la parole, l'alliance du vocal et de l'universel et de rappeler qu'en géographie comme en musique traditionnelle, le Causse, la rivière ou la vallée la plus petite contribuent à la vie et à la mémoire du monde entier".

Philippe Fanise,  
directeur du Centre Languedoc-Roussillon des Musiques et Danses Traditionnelles.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 7 - Grillons de nuit à Malbosc<br>On dit que la grive - Pascal Jaussaud, Chamborigaud  | 18- Printemps, oiseaux                 | 31- Son nom (berceuse)                                   |
| 8- Son dabalats (bourée) Elmire et Marcel Pantel,<br>le Fomet- Livio Caurla, Gagnières | 19- Vos ti logar pastoreleta           | 32- Devinettes : Mme Vidal<br>M. Lombard, Mme Garidel L. |
| 9 - Los bofets son crebats, Georges Lombard, Bessèges                                  | 20- Marion la begereta                 | 33- Chants d'oiseaux                                     |
| 10- Lo brisa ped - Livio Caurla  | 21- Mariana e Baptisto                 | 34- Quan davaleron de Montanha                           |
| 11- La chanson de la Cèze, Armand Laval Bessèges                                       | 22- La-haut sur la montagne            | 35- Chambonas toujours                                   |
| 12- Martinets sur la rivière   | 23- Depuis Paris...(bourée)            | 36- La chasse à Malbosc                                  |
| 13- Volupta (valse italienne) Livio Caurla   | 24- Troupeaux en Val d'Abcau           | 37- La chanson des Cévennes<br>Marinette Piolet          |
| 14- Mathieu : la chanson du clinton, M. Nury   | 25- "j'ai travaillé 6 ans en filature" | 38- Rivière d'Abcau à Malbosc.                           |
| 15- Votez pour Mathieu, Mme X , Molières s/cèze  | 26- Avant que le jour se lève          |  |
| 16- Allez Mineurs ! M. Nury  | 27- Les Filatures                      |  |
| 17- La légende de Ste Barbe, Pauline Luc   | 28- A St Ambroix, petit faubourg       |  |
|  | 29- A sant-Ambrieu, lo biou e la luna  |  |
|  | 30- Cigales dans les bois de pins      |  |